



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Bid Receiving/Réception des soumissions  
Procurement & Contracting Services  
c/o Commissionaires, F Division  
6101 Dewdney Ave  
Regina, SK S4P 3K7

**Fax No. - No de FAX:**  
(306) 780-5232

**SOLICITATION  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet:</b> Inspections d'incendie - Manitoba		<b>Date</b> 25 septembre 2019
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> M5000-19-5015/A - PW-19-00888222		<b>Amendment No. – N° de la modification</b> 001
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b> 201905015		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At /à :</b>	14 :00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
<b>On / le :</b>	16 octobre 2019	
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Instructions</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Rachel Sookoo, Agente d'approvisionnement		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 639-625-3291		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b> 306-780-5232
<b>Delivery Required – Livraison exigée</b>		<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>



La présente modification vise à répondre aux questions suivantes :

**Question 1** : Il n'y a pas de liste détaillée de l'équipement qui existe à chaque endroit. Il est impossible de citer sans connaître ces informations. Veuillez fournir le plus tôt possible.

**Réponse 1** : La responsabilité du fournisseur est de s'assurer que l'équipement de sécurité a été inspecté et non de compléter l'inspection proprement dite.

**Question 2** : Sur l'annexe « Emplacements », il indique la fréquence tous les 3 ans ou tous les 5 ans. À quoi ça sert? Les systèmes d'incendie doivent être inspectés annuellement, sinon plus souvent.

**Réponse 2** : Cette exigence vise à vérifier la conformité du Code national de prévention des incendies afin de s'assurer que tout l'équipement de sécurité a été inspecté dans les délais prescrits par le code national de prévention des incendies.

**Question 3** : Un ingénieur qui effectue des inspections de conformité au Code national de prévention des incendies (CNPI) peut-il être considéré comme l'équivalent d'un agent du Code de sécurité ayant la discipline du groupe d'incendie B2 (inspecteur) ?

**Réponse 3** : Un ingénieur ayant de l'expérience dans les inspections de conformité NFC pour les bâtiments peut remplacer un "agent du code de sécurité" ayant de l'expérience en inspection de bâtiments NFC.

À la suite de ces questions, la demande de proposition est modifiée comme suit :

**Supprimer en entier** : Annexe « C », Critères techniques obligatoires

**Insérer** :

### **ANNEXE « C » CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

Expérience obligatoire et rendement des employés

Le tableau de la page suivante DOIT être joint à la proposition du soumissionnaire au moment de la clôture des soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas les preuves requises, il sera disqualifié et ne fera l'objet d'aucune autre considération et sa proposition sera jugée irrecevable.

Les pièces justificatives fournies par le soumissionnaire pourront faire l'objet d'une vérification. La GRC se réserve le droit de s'assurer que les renseignements sont exacts et complets et que les clients donnés en référence sont satisfaits des services reçus.

Pour effectuer les travaux requis, l'entrepreneur doit fournir du personnel qualifié :

Q1 : Le soumissionnaire doit démontrer, preuves à l'appui, que le personnel proposé pour offrir les services d'inspection de prévention des incendies a une expérience d'au moins cinq (5) années consécutives récentes de la réalisation d'inspections dans des bâtiments résidentiels, commerciaux.

Q2: Le soumissionnaire doit fournir de l'information de deux (2) à cinq (5) projets ou contrats similaires réalisés par le personnel y compris les projets ou contrats réalisés en vertu du CNPI ou du Code provincial de prévention des incendies (le CNPI a préséance).



Q3 : Pour effectuer les travaux requis, les inspecteurs en prévention des incendies employés par l'entrepreneur doivent détenir une attestation valide de responsable des codes de sécurité avec la discipline du groupe incendie B2 (inspecteur) ou équivalent. Il est également possible de faire appel à un ingénieur professionnel inscrit auprès de « Engineers Geoscientists Manitoba » avec une expérience de l'inspection du code de prévention des incendies. Le soumissionnaire doit inclure une preuve de certification dans son offre.

\* On entend par « expérience récente » une expérience acquise au cours des huit (8) dernières années.

\*\* On entend par « similaire » les inspections réalisées d'une ampleur, portée et complexité conformes aux exigences d'inspection de prévention des incendies.

Le personnel qualifié sera requis :

- Pour réaliser des inspections de prévention des incendies en vertu du CNPI ou du Code provincial de prévention des incendies (le CNPI a préséance) dans des bâtiments résidentiels, commerciaux et en hauteur.
- Pour rédiger les rapports d'inspection de prévention des incendies.

Si l'information sur l'un des membres du personnel ne peut être confirmée par les personnes-ressources du client citées dans la proposition, celle-ci sera jugée irrecevable et sera rejetée.

Se reporter aux parties 3 et 4 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DE LA SOUMISSION ET PROCÉDURES D'ÉVALUATION

**De plus, pour chaque ressource proposée, fournissez une copie de la documentation sur les cartes et permis en vigueur conformément à la section 4.1.1.1.** Une copie de la ou des licences doit accompagner la soumission, mais peut être soumise avant l'attribution du contrat. Si l'une ou l'autre des licences requises n'est pas soumise comme demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire d'un délai pour fournir l'information. Si l'information n'est pas fournie dans les délais prescrits, la soumission sera jugée irrecevable.

**Compléter le tableau à la page suivante pour chaque employé proposé.**



**Inspecteur en prévention des incendies (attestation de responsable des codes de sécurité avec la discipline du groupe incendie B2 ou équivalent)**

(de deux à cinq références au minimum sur cinq années consécutives récentes)

Nom de l'employé : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisation ou de l'entreprise cliente :	Référence pour le projet/contrat n° 1 : _____ _____	Référence pour le projet/contrat n° 2 : _____ _____	Référence pour le projet/contrat n° 3 : _____ _____	Référence pour le projet/contrat n° 4 : _____ _____	Référence pour le projet/contrat n° 5 : _____ _____
Nom et titre de la personne-ressource du client qui peut confirmer l'information présentée dans la proposition :	Nom : _____  Titre : _____				
Numéro de téléphone et adresse courriel de la personne-ressource du client :	Numéro de téléphone : _____  Courriel : _____				
Période d'exécution du projet ou du contrat (indiquer le jour, le mois et l'année) :	De : _____ (JJ-MM-AAAA)  À : _____ (JJ-MM-AAAA)				
Sommaire du projet :					

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES